

Profil d'enseignement

Spécialisation en santé communautaire (2023-2024)

Table des matières

TEXTE INTRODUCTIF	2
ACQUIS D'APPRENTISSAGE TERMINAUX.....	3
REFERENTIEL DE COMPETENCES :.....	4

TEXTE INTRODUCTIF

La formation d'infirmier spécialisé en santé communautaire encourage l'étudiant à construire son identité professionnelle et personnelle en mobilisant les compétences acquises en IRSG et celles spécifiques à la spécialisation. Tout au long de celle-ci, il sera amené à développer son esprit critique et son sens des responsabilités, à faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et à promouvoir des valeurs humaines et sociales essentielles à la profession.

Dans son approche, l'infirmier spécialisé en santé communautaire questionne, analyse et évalue des pratiques permettant d'identifier des besoins et/ou demandes du/des bénéficiaire(s)¹ dans le respect des cadres déontologiques, légaux et éthiques.

Durant sa formation, l'étudiant renforcera ses savoirs pour affiner cette posture spécifique de questionnement et d'analyse centrée sur une vision globale de la santé.

Il développera ses capacités à informer et à communiquer efficacement avec divers publics, dans différents contextes et en tenant compte des trois points d'ancrage spécifiques aux interventions en santé communautaire.

Le premier point d'ancrage concerne la promotion de la santé traduite par une vision positive et globale de la santé et consistant, entre autres, à promouvoir les soins de santé primaire, à lutter contre les inégalités sociales de santé et à favoriser l'accessibilité et la participation.

Le second cible la mobilisation des ressources des individus, du réseau, des partenaires et des professionnels des différents secteurs dans une dynamique de co-construction et d'empowerment.

Le dernier consiste en la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets au départ de diagnostics psycho-médico-sociaux et communautaires.

L'infirmier spécialisé en SC en déployant différents outils, qu'il se sera approprié durant la formation, réalise un travail de proximité avec le bénéficiaire réel partenaire de soins.

Au sein d'une société en perpétuelle évolution, il sera capable d'identifier un problème de santé en lien avec celle-ci afin de construire et de mener des projets collaboratifs. Durant sa formation, l'étudiant enrichit ses connaissances et compétences en intégrant les résultats de la recherche.

Il prendra conscience de l'importance de continuer à se former en participant, entre autres, à des séminaires, des journées d'études, des conférences ou encore en partageant autour de pratiques avec une association professionnelle d'infirmiers spécialisés en santé communautaire.

L'empowerment, le développement de l'autonomie, de la santé de l'individu et de sa communauté, le déploiement de l'esprit de solidarité et de justice sociale, ainsi qu'une attitude fondée sur le respect, la bienveillance, l'humilité et l'équité soutiennent la vision de l'infirmier en santé communautaire. Sources de motivations majeures et influençant les actions, celles-ci sont investies au travers des différents dispositifs de la formation et par l'intermédiaire du développement du projet.

Enfin, acteur de changement, l'étudiant développera ses capacités de leadership par une approche holistique en s'associant aux personnes qu'il accompagne afin de les stimuler à prendre une part active à la réalisation des projets d'interventions individuels, collectifs ou communautaires.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE TERMINAUX

Durant et au terme de sa formation l'étudiant se construit professionnellement en se référant à un modèle conceptuel qu'il intègre dans l'application de sa démarche de santé communautaire. Il prend connaissance des réglementations en vigueur et s'adapte au cadre légal et institutionnel afin de développer une réflexion éthique et déontologique. Par la réflexivité dont il fait preuve, il cherche sans cesse à la participation des acteurs, l'amélioration de la qualité et intègre différentes sources de savoir dont ceux issus de la recherche.

Sur base de ces principes fondamentaux, au terme de sa formation l'étudiant :

AAT1. Démontre, de manière constante et transversale sa capacité à s'impliquer dans la spécialisation tant dans son champ autonome qu'en collaboration, favorisant la santé et le mieux-être de chaque acteur et visant l'atteinte de résultats identifiés.

AAT2. Communique, en mobilisant différentes techniques, pour devenir un facilitateur de communication entre les bénéficiaires et les professionnels du réseau identifié.

AAT3. Accompagne, de manière holistique les acteurs et s'associe à eux afin de les stimuler à prendre une part active à l'acquisition ou au renforcement de compétences et de comportements de santé visant, par ce biais, la réduction des inégalités sociales de santé.

AAT4. Conçoit ou améliore, en tenant compte de la diversité socio-culturelle et des milieux de vie, les interventions individuelles ou communautaires axées sur la promotion de la santé, l'éducation, et/ou la prévention de la maladie, pour favoriser l'empowerment, la participation et la non-dépendance des acteurs.

AAT5. Démontre, sa capacité à initier et à accompagner la mise en œuvre des projets en mobilisant les ressources, en collaborant avec le réseau et en intégrant les acteurs aux différentes phases du projet.

AAT6. Évalue, les interventions individuelles ou communautaires, lors de situations d'intégrations professionnelles et au travers d'une démarche participative.

AAT7. Appréhende, les enjeux politiques pour contextualiser les interventions.

AAT8. Adopte, une démarche réflexive et éthique sur ses pratiques en tenant compte des savoirs et de la diversité socio-culturelle des acteurs dans une perspective de promotion de la justice sociale et de l'équité en santé.

REFERENTIEL DE COMPETENCES :

Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle.

- 1.1. Actualiser ses connaissances et ses acquis professionnels
- 1.2. Construire son projet professionnel en faisant preuve d'engagement
- 1.3. Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4. Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.5. Adopter un comportement responsable et citoyen

Compétence 2 : Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1. Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité
- 2.2 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2. S'engager dans une réflexion éthique

Compétence 3 : Gérer (participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives

- 3.1 Mobiliser les ressources du bénéficiaire, du groupe, la communauté comme acteur dans les soins, activités, projets.
- 3.2 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire/le réseau
- 3.3 Animer un groupe
- 3.4 Participer à la démarche qualité
- 3.5 Exercer un raisonnement scientifique
- 3.6 Proposer des pistes de réflexion et de changement

Compétence 4 : Concevoir et /ou gérer des activités et soins spécifiques avec la participation du bénéficiaire, groupe, communauté

- 4.1 Favoriser la participation du bénéficiaire, du groupe, de la communauté
- 4.2 Élaborer un diagnostic psycho-médico-social individuel / un diagnostic communautaire
- 4.3 Concevoir un projet d'intervention¹ individuel / communautaire

Compétence 5: Assurer une communication professionnelle

- 5.1. Communiquer avec les bénéficiaires, les pairs, les professionnels et le réseau
- 5.2. Transmettre les données oralement et/ou par écrit
- 5.3. Evaluer la communication professionnelle

Compétence 6 : Réaliser les interventions et/ou projet spécifiques à la santé communautaire avec la participation du bénéficiaire, du groupe et/ou de la communauté

- 6.1. Opérationnaliser un projet d'intervention individuel/communautaire
- 6.2. Evaluer l'intervention/projet
- 6.3. Ajuster et/ou poursuivre l'intervention/proje

¹ Dans ce projet, l'expression « intervention individuelle » comprend également le soin